



FORMATION EN PRÉSENTIEL

# MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES PRAP 2S ALM

Dernière mise à jour le 28/08/2024.

## OBJECTIF

Maintenir ses compétences d'acteur PRAP 2S ALM dans le but de contribuer à la mise en oeuvre de la PRAP 2S en proposant des améliorations techniques, organisationnelles et humaines et de maîtriser les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Etre capable de participer à la maîtrise du risques
- Etre capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

## PUBLIC CONCERNÉ

Personne titulaire du certificat PRAP 2S ALM

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription individuelle : possible jusqu'à la veille de l'entrée en formation

Inscription par groupe : au plus tard 15 jours avant l'entrée en formation

Les délais peuvent être allongé dans le cadre de demande de financement

## MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation théorique et pratique conformément au référentiel INRS

Travail inter session

## TAUX D'OBTENTION

97

 Niveau <b>Autres formations professionnelles continues</b>	 Modalité <b>Présentiel</b>	 Effectif par session <b>1 mini &gt; 10 maxi</b>	 Durée <b>14 heures / 2 jour(s)</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Tarif

SUR DEVIS

Responsable  
pédagogique

**Rachel GHYSELEN**

Contact

0687738349  
conforssec@gmail.com

## PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire d'un certificat PRAP 2S.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible à toutes personnes en situation de handicap. La situation sera étudiée en amont afin d'adapter la formation en adéquation avec l'handicap

L'épreuve certificative peut être proposée à l'oral pour les personnes présentant des difficultés à l'expression écrite

## MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Utilisation de charges inertes pour la manutention

Utilisation des aides techniques du secteur sanitaire et social (liste fixé par le référentiel INRS), dans la mesure du possible choisi en fonction de l'établissement bénéficiaire



# PROGRAMME

Partie 1 : La Prévention

Partie 2 : Les risques

Partie 3 : Le corps humain

Partie 4 : Observation et analyse d'une situation de travail

Partie 5 : La maîtrise du risque

Epreuve certificative 1

Partie 6 : Principe de sécurité physique et d'économie d'effort

Partie 7 : Les aides techniques dans le sanitaire et sociale

Partie 8 : La mise en oeuvre d'un accompagnement

Epreuve certificative 2

## EVALUATION CERTIFICATIVE

Epreuve 1 : A partir d'un scénario de travail en lien avec son secteur d'activité professionnel et présentant un ou des risque(s), les stagiaires devront observer et analyser la situation de travail dangereuse. Il sera remis aux stagiaires avec l'outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail. Les candidats disposeront de 40 minutes pour réaliser le travail individuellement. En cas de difficulté à l'expression écrite, l'épreuve pourra se réaliser à l'oral en face à face avec le formateur

Epreuve 2 : Le stagiaire tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il devra mettre en oeuvre une réponse adaptée, avec ou sans aides techniques, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix. Il disposera

### INTERVENANT(S)

### ÉVALUATION

### ATTRIBUTION FINALE

*Titulaire d'un certificat de formateur PRAP  
2S ALM en cours de validité*

Validation certificative et formative  
Présence obligatoire sur toute la durée  
de la formation et participation à  
l'ensemble des activités proposées par  
le formateur

Certificat d'acteur PRAP 2S ALM

## MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de MAC PRAP 2S